



<p style="text-align: center;">COMPLEXE AQUATIQUE : CHOIX DU SITE ET PRESENTATION DU PROJET</p>
--

SOMMAIRE

- 1. LES ORIGINES DU PROJET**
- 2. LA DÉMARCHE : ENQUÊTE AUPRÈS DES UTILISATEURS**
- 3. L'ÉTUDE D'IMPLANTATION ET DE PROGRAMMATION – PREMIERS RÉSULTATS**
- 4. LE CHOIX DU SITE : LE STADE NAUTIQUE**
- 5. LE PROJET AU STADE NAUTIQUE**
- 6. ANNEXES**

Carte des écoles

Carte d'implantation des piscines dans l'agglomération

1. LES ORIGINES DU PROJET

Le projet de construction d'un nouveau complexe aquatique fait partie des priorités municipales. En effet, Pau a besoin d'un bassin de 50 m, d'autant plus affirmé depuis la fermeture du Stade nautique.

Cette priorité s'appuie également sur les conclusions rendues par le cabinet Sprint, en janvier 2006, sur l'état du parc des piscines de la Ville de Pau.

Le Stade nautique, situé au Sud-Est de Pau a été le premier équipement nautique construit à Pau, en 1964, et accueillait dans ses premières années d'ouverture jusqu'à 150 000 personnes par saison estivale. Ces dernières années, selon les conditions climatiques, il ne recevait plus que 30 000 à 50 000 usagers. En juin 2008, suite aux conclusions de rapports techniques, la municipalité a pris la décision de fermer le site pour cause d'insalubrité et de vétusté.

Ouvertes à la même période, 1974 et 1975, les piscines Caneton et Plein Ciel, issues du programme national « 1000 piscines » sont chacune dotée d'un seul bassin de 25x10m. Dernière en date, la piscine Louis Peguilhan, ouverte en 1988, est elle aussi une piscine à vocation sportive et éducative avec deux bassins.

La ville de Pau dispose actuellement sur son territoire de quatre piscines. Sur le plan géographique, les trois piscines couvertes sont implantées sur le Nord de Pau et le Stade nautique est quant à lui situé en limite de Bizanos au sud.

L'état actuel de ces équipements aquatiques soulève pour la Ville de Pau de grandes inquiétudes quant à leur conformité avec les règles d'hygiène et de sécurité, et le parc aquatique Palois ne répond pas, aujourd'hui, **aux différentes attentes de la population: scolaire, sportive, ludique.**

2. LA DÉMARCHE : ENQUÊTE AUPRÈS DES UTILISATEURS

Afin de dresser un état des lieux des besoins et des envies, une large consultation publique a été menée par l'Office Municipal des Sports (OMS), à la demande de la ville de Pau. L'enquête a été réalisée entre novembre 2008 et janvier 2009 auprès des différents usagers des équipements aquatiques, afin de connaître leurs attentes, à travers :

- des entretiens de chacune des structures associatives et institutionnelles,
- une enquête « Piscines » destinées aux particuliers,
- une analyse des informations transmises par le personnel municipal.

De l'association s'occupant de l'éveil aquatique des bébés nageurs aux clubs sportifs axés sur la compétition, tous rapportent le même constat : il existe un besoin crucial pour un équipement nautique moderne et de qualité sur la ville de Pau. Les capacités d'accueil actuelles ne suffisent plus pour couvrir la demande croissante dans ce domaine.

Le constat principal mis en exergue par l'enquête auprès des particuliers traduit une satisfaction générale plutôt modérée de la part des usagers quant à la qualité de service offert par les piscines municipales paloises. Les motifs d'insatisfaction évoqués font référence aux manques de confort thermique ambiant et de l'eau, et de commodités au sein des vestiaires, des douches et des sanitaires. **Les utilisateurs attendent essentiellement de la nouvelle installation une structure proposant un bassin de 50 m plutôt à vocation sportive, offrant toutefois des outils ludiques et de détente.**

Le personnel municipal a insisté sur les commodités de travail et le renforcement des moyens d'hygiène et de sécurité. Les employés des piscines ont également émis des suggestions sur l'opportunité de proposer à la clientèle des outils ludiques et de détente (toboggan, solarium, jacuzzi...) et confirment le sentiment général de la nécessité d'un bassin de 50 m. Ils précisent que pour l'accueil du public, il convient de prévoir la création de gradins, et de parkings suffisants à l'extérieur.

Les résultats de cette enquête, complétant les éléments du rapport Sprint, ont amené la collectivité à se positionner sur la **création d'un nouveau complexe aquatique intégrant un bassin de 50 mètres, répondant aux trois objectifs suivants:**

- **satisfaire les pratiques cibles (éducatives, sportive, ludique et touristique)**
- **intégrer dans l'équipement les préoccupations liées au développement durable**
- **permettre une accessibilité aux publics en situation de handicap.**

La Ville de Pau a préalablement identifié quatre sites géographiques susceptibles de répondre aux ambitions du projet, tant fonctionnelles qu'urbaines :

- l'ancien Stade Nautique
- le site Plein Ciel
- le quartier Saragosse (ancien hôpital Lahérrère)
- la Porte des Gaves.

3. L'ÉTUDE D'IMPLANTATION ET DE PROGRAMMATION – PREMIERS RÉSULTATS

Afin d'approfondir précisément le contenu de ce futur complexe et de choisir son implantation, la contribution des usagers et les éléments du rapport Sprint devaient être croisés avec les retours d'expériences menées sur l'ensemble du territoire national afin de constituer un socle équilibré pour la création d'un équipement à l'échelle de la Ville de Pau.

Pour ce faire, la collectivité s'est adjoint les compétences de deux sociétés qui se sont associées pour lui apporter l'assistance pluridisciplinaire nécessaire au bon déroulement du projet. Le groupement est composé des sociétés :

- Ingénierie Sportive et Culturelle (ISC), cabinet de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le domaine des équipements sportifs
- Aemco, spécialiste des solutions d'exploitation et de gestion.

Il est à noter que, malgré le fait que la Maîtrise d'Ouvrage soit assurée par la Ville de Pau, la réflexion au niveau de la zone de rayonnement est menée à l'échelle d'un territoire plus large.

L'étude menée par ISC-Aemco a croisé les enjeux de développement urbain avec ceux liés aux attentes des pratiques ludiques, sportives et éducatives. Les contraintes foncières et réglementaires ont été étudiées.

Il en ressort que l'offre actuelle ne dépasse pas les 16m² pour 1000 habitants (elle descend même à 12m² pour 1000 habitants sur le territoire de la commune de Pau!) alors que les données nationales démontrent qu'il faut au moins 20 m² de plan d'eau pour 1000 habitants pour répondre globalement aux différents besoins de la population locale. Ce qui oblige à « étendre » la surface de bassins de Pau, aujourd'hui de 1022 m² (sans le stade nautique), à au moins 1670 m² .

Le cabinet ISC-Aemco a également mené une analyse spécifique des besoins scolaires, **priorité n°1 du projet**. Il est nécessaire de rappeler ici que les besoins diffèrent, en surface de plan d'eau, en profondeur de bassin et en fréquentation selon l'âge et le niveau de l'élève.

Il ressort de l'analyse des scolaires un besoin, pour la ville de Pau:

- de 448 m² de bassin de faible profondeur (moins d'1,30m)
- de 852 m² de profondeur normale (plus d'1,30m).

Cette donnée est importante car elle démontre qu'un bassin de 50 mètres, bien que nécessaire, n'est pas suffisant car non adapté aux besoins scolaires des petites classes.

A partir de la détermination de ces besoins, le cabinet ISC-Aemco a proposé à la Ville de Pau deux scénarii:

- Le premier consiste à conserver les 3 piscines existantes ouvertes - Peguilhan, Plein Ciel et Canetons - ce qui permet de disposer des surfaces nécessaires pour les besoins scolaires (448 m² faible profondeur), et de construire un bassin de 50 m ouvert toute l'année.

Le second repose sur la suppression des piscines Caneton et Plein Ciel et la construction d'un bassin de 50 m, ouvert toute l'année, plus deux bassins couverts :

- un bassin d'apprentissage
- un bassin de faible profondeur, avec aménagements santé bien être.

La Ville de Pau a opté pour le deuxième scénario.

A partir de ce choix, le cabinet ISC-Aemco a réalisé un « pré-programme », c'est à dire un inventaire des installations que devra comprendre ce nouveau complexe. Cet inventaire est exhaustif, puisqu'il prend en compte aussi bien les bassins eux-mêmes que les installations annexes nécessaires (vestiaires, circulations, locaux techniques, aménagements extérieurs, parkings, etc.)

L'ensemble nécessite 15 000 m² de surface disponible pour être réalisé. De ce fait, le site du quartier Saragosse a été abandonné en raison de son emprise trop restreinte (9 700 m²) pour permettre l'implantation du projet.

Le site de la Porte des Gaves n'a pas non plus été retenu, en raison des incertitudes liées à la maîtrise foncière, incompatibles avec le calendrier prévisionnel du projet ambitionnant une réalisation à court terme.

Le choix de l'implantation du nouveau complexe aquatique doit donc se faire entre le site de l'actuelle piscine Plein Ciel et le site du Stade Nautique fermé.

Le cabinet ISC-Aemco a présenté à la municipalité une analyse qualitative comparative des deux sites.

4. LE CHOIX DU SITE : LE STADE NAUTIQUE

Le « site Nord » (Plein Ciel) et le « site Sud » (Stade nautique), du fait de la présence d'un équipement aquatique, présentent tous deux l'avantage d'avoir des contraintes techniques plus réduites que pour un site « vierge » sur lequel des travaux conséquents de raccordement aux réseaux et viabilisation sont nécessaires.

Le site Plein Ciel présente plusieurs avantages en termes de desserte mode doux, de géothermie (projet avec l'Université de Pau).

Le site du Stade nautique développe des qualités en termes d'accessibilité des scolaires et de qualité de site, avec ses espaces boisés. La construction d'une passerelle permettrait en outre d'achever la liaison piétonne boulevard des Pyrénées-parc Beaumont-stade nautique.

Les projets d'équipements seraient légèrement différents entre les sites Nord et Sud :

- sur le site Nord, le projet pourrait développer un lien privilégié avec le campus universitaire
- sur le site Sud, l'accent serait plutôt mis sur la dimension sport nature, santé / bien-être.

Par ailleurs, les travaux sur le site Plein Ciel, imposeraient la fermeture de la piscine existante, alors que si l'équipement est prévu sur un autre site, la continuité du service public « piscines » serait maintenue pendant les travaux.

Enfin, le site Sud permettrait un meilleur rééquilibrage de l'existant, entre deux projets de pôles structurants, la piscine Louis Peguilhan au Nord, et le grand projet d'équipement aquatique au Sud.

L'équipe municipale a déclaré sa préférence pour le site du Stade Nautique.

SITES	FONCIER			ACCESSIBILITÉ				INTER-ACTIONS DU SITE AVEC SON ENVIRONNEMENT DE PROXIMITÉ		
	Secteur d'implantation géographique Terrain "cible"	Disponibilité foncière (m²)	Maîtrise foncière	Proximité des réseaux	Par rapport aux établissements scolaires	Facilité d'accès en TC (transports en commun)	Facilité d'accès en mode doux (vélos, à pied...)	Facilité d'accès en voiture (desserte et stationnement)	Densité urbaine	Environnement de proximité
Site Nord Terrain de l'actuelle piscine Plein Ciel	15 820m2 (dont l'emprise pour le sentier piétonnier et/ou cyclable à créer) (+ éventualité de mobiliser des terrains de l'État, soit 5961m2)	+	Ville de Pau	oui	=	=	+	+	+	=
Site Sud Terrain du stade nautique	16 045m2	+	Ville de Pau	oui	+	=	=	=	+	+

Et après?

Après le choix du scénario et de l'implantation, l'étude de programmation sera finalisée. Elle déterminera précisément les éléments qui permettront de lancer la phase opérationnelle : organisation fonctionnelle de l'équipement, surfaces et capacités, équipements fixes et mobiliers, spécifications techniques.

Le cabinet présentera à la collectivité les différentes possibilités de construction (investissement public, privé, mixte) et d'exploitation (régie directe, délégation, politique tarifaire...).

Le cabinet estimera les incidences financières :

- coût de la construction
- coûts d'exploitation et d'entretien
- recettes d'exploitation

La municipalité pourra ainsi choisir, en parfaite connaissance, le mode de construction et d'exploitation du futur équipement, dont **l'ouverture au public est espérée pour septembre 2013.**

5. LE PROJET AU STADE NAUTIQUE

A ce jour, les résultats des discussions entre le bureau d'étude et les membres du comité de pilotage donnent un futur complexe aquatique contenant:

- un bassin de 50x25m comprenant 10 couloirs, couvert ou découvert
- un bassin intérieur, couvert, dit "d'apprentissage" de 12,5x10m, de profondeur moyenne (80cm à 1,30m)
- un bassin intérieur "mixte", couvert, de 250m², comprenant 4 lignes d'eau mais aussi des aménagements bien-être/santé.
- une pataugeoire intérieure, couverte (30m² environ)
- plages intérieure et extérieure
- gradins.

A cela s'ajouteront : accueil, vestiaires, douches, sanitaires, locaux techniques, bureaux, parkings, espaces verts, etc.

La réflexion va continuer, non seulement sur le contenu (salle de musculation? spa? sauna? toboggan? autre?), mais aussi sur l'organisation des espaces entre eux et les performances souhaitées (développement durable, énergie, etc.), pour arriver à décider d'un Programme Fonctionnel Détaillé en avril-mai 2010.

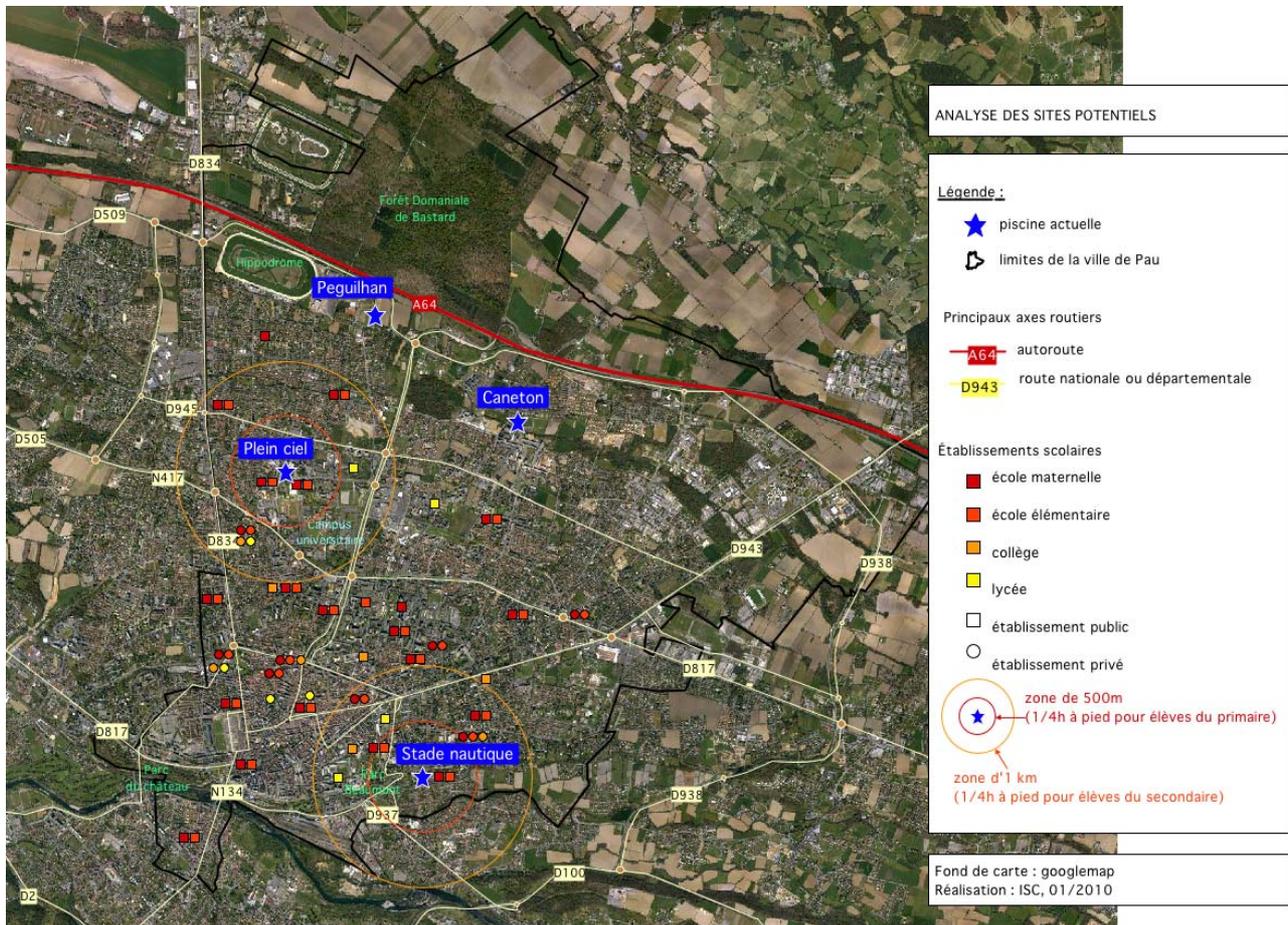
En terme d'accessibilité, le futur complexe aquatique sera accessible à toutes les formes de handicap (moteur, auditif, visuel, mental). Cette réflexion se fera lors des différentes études menées par l'architecte, lorsqu'il aura été choisi.

En terme d'accessibilité aux modes de déplacement, signalons que le futur réseau de transport en commun pourra évoluer pour s'adapter à une desserte d'un complexe de cette importance, au niveau du Stade nautique. Par ailleurs, une réflexion va être menée pour créer une liaison piétonne depuis le Parc Beaumont.

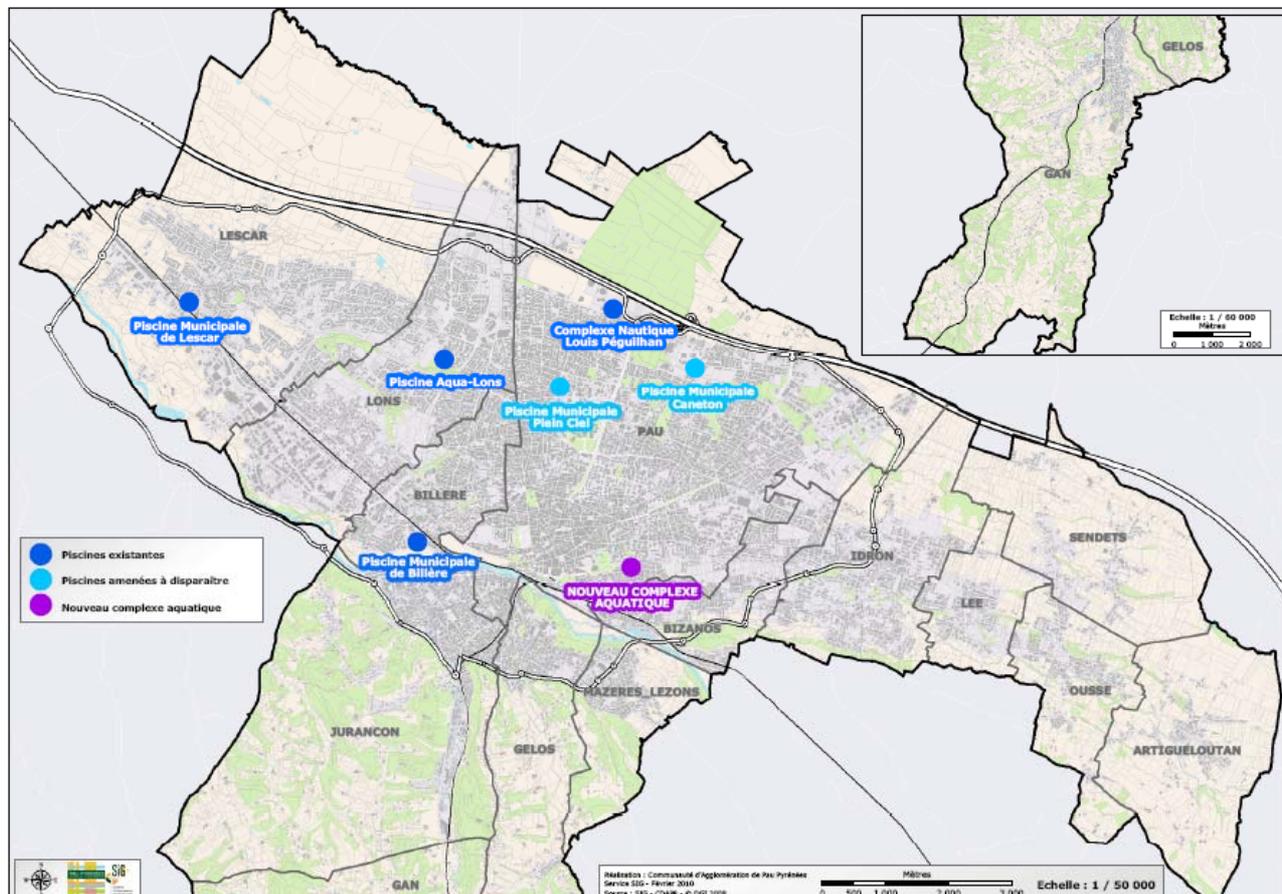
L'enveloppe budgétaire du projet est comprise entre 15 et 18 millions d'euros.

5. Annexes

Carte des écoles



Carte d'implantation des piscines dans l'agglomération



On trouve des bassins à Lescar, Lons, Billère et Pau. Il y a donc aujourd'hui une concentration au nord et à l'ouest de la Communauté d'agglomération. On peut donc indiquer que, même s'il s'agit d'un projet "palois" il n'en demeure pas moins que sur le plan fonctionnel, l'équipement est globalement dimensionné à une échelle plus large.

En conséquence, l'implantation du futur complexe aquatique au Stade nautique, c'est à dire au sud de la Ville de Pau et au centre de la Communauté d'agglomération, favorisera vraisemblablement le rééquilibrage territorial en matière de piscines.